

## Position de l'AGL relative à la qualité des études de médecine vétérinaire

### Introduction

Développer une éducation de qualité pour tous est une mission d'une importance capitale pour le développement d'une société démocratique et émancipatrice.

C'est pour cette raison que l'AGL se bat pour assurer aux étudiants de chaque faculté un enseignement qui soit démocratique, qui permette à chacun, quelque soit son milieu d'origine, d'accéder et de réussir à l'éducation indépendamment de son origine socio-économique ou culturelle ; et émancipateur, qui lui donne les outils de compréhension de la société qui nous entoure et les moyens de prendre part activement à ses transformations.

Le cas de la qualité des études de médecine vétérinaire est particulièrement important. A la fois parce que les problèmes diagnostiqués par rapport à ces études, et certaines solutions prônées, trouvent un écho répété dans de nombreuses filières d'études ; et aussi parce qu'elles représentent l'exemple de la charnière entre éducation et formation d'une filière spécialisée mais qui est baignée par des valeurs plus larges et une éthique particulière.

Pour obtenir le titre professionnel de Docteur en médecine vétérinaire, les étudiants doivent accomplir un parcours de formation d'une durée de six ans :

- Trois années de programme de bachelier menant à l'obtention du titre de Bachelier en médecine vétérinaire.
- Trois années de programme de master menant à l'obtention du titre de Master en médecine vétérinaire.

Si quatre universités francophones (ULB, UNamur, UCL, ULg) organisent un baccalauréat en médecine vétérinaire, seule l'ULg dispose actuellement des infrastructures nécessaires pour former les médecins vétérinaires en master.

Cette formation de maîtrise était enseignée à Cureghem jusqu'en 1991. Rattachée institutionnellement depuis les années 1960 à la seule université complète du réseau public de Belgique francophone, la faculté avait alors déménagé vers Liège, excentrant ses installations des bassins d'animaux de l'Ouest de la Belgique.

Depuis, et à de nombreuses reprises, la problématique de la qualité des études de médecine vétérinaire revient dans l'actualité.

L'objet de cette note est de déterminer officiellement la position et les propositions de l'AGL en la matière.

Cette note a fait l'objet d'une réflexion collective et est issue des positions prises en assemblée générale par les étudiants de médecine vétérinaire de l'UCL. Elle a été rédigée principalement par les délégués de VETE.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> L'ensemble des documents utilisés à la réalisation de cette note sont repris dans la [Foire aux questions sur la sélection en médecine vétérinaire](#).

## **Les problèmes mis en avant par l'ULg liés à la qualité des études**

Différents enjeux baignent la qualité de la formation en master à l'ULg. Ces problèmes ont mené la Faculté de médecine vétérinaire liégeoise à demander la mise en place d'un concours en fin de première, ou à défaut une autre forme de sélection afin de ramener à 250 le nombre d'étudiants dans chaque année de médecine vétérinaire sur l'ensemble de la Communauté française.

L'ULg invoque notamment plusieurs risques :

- La perte de l'accréditation de l'AEEEEV (Association européenne des établissements d'enseignement en vétérinaire), qui aurait un impact sur la qualité de la formation, la réputation de la FMV et surtout la reconnaissance du diplôme en dehors des frontières belges, sur le territoire de l'Union européenne.
- Un manque d'infrastructures et d'encadrement, qui rendent difficiles une formation convenable des étudiants et mettrait en danger la sécurité des animaux.
- Un manque d'animaux permettant aux étudiants de réaliser des exercices pratiques.
- Un manque de perspectives d'emploi à la sortie de l'université.

### **Quelle réalité du problème?**

#### L'accréditation

L'AEEEEV est une structure associative privée européenne qui s'est fixée pour objectif de créer une "union européenne des vétérinaires". Pour ce faire, elle délivre sur base du volontariat des universités une certification en fonction de critères tels que le ratio étudiants/assistants ou encore le nombre d'animaux disponibles pour s'exercer à la pratique du futur métier. Contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord, la perte de cette accréditation ne compromet en aucun cas la validité du diplôme délivré par l'ULG au niveau européen. En effet, une réglementation européenne, la directive 2005/36/CE, a été adoptée pour organiser la reconnaissance des qualifications professionnelles au sein de l'Union. Ainsi, pour qu'un diplôme de médecine vétérinaire délivré en Belgique puisse être valablement reconnu à l'étranger, il doit avoir été délivré au terme d'une formation respectant des critères minimaux prévus dans la directive et ses annexes. L'AEEEEV ne fait donc qu'émettre un avis sans valeur juridique.

#### Les infrastructures et l'encadrement

Il est indéniable que le contingent d'étudiants est actuellement très grand en regard des infrastructures et de la capacité d'encadrement, ceci mettant en péril la qualité de l'enseignement. Cependant, plutôt que d'y voir un problème de surpopulation, on peut aborder le sujet sous l'angle d'un manque d'infrastructures et de personnel pour répondre aux besoins de formation de tout les étudiants. Pour tenter de résoudre ce problème, l'ULG s'est vue accorder en février 2014 24 millions d'euros afin de construire une nouvelle clinique d'ici 2018. La situation devrait donc être grandement améliorée pour cette date.

L'université a également établi des projections d'évolution de la population étudiante qui laissent penser que cette mesure ne suffira pas. Elle table sur une évolution exponentielle du nombre d'étudiants de 8% par an. Les chiffres avancés questionnent cependant sur le réalisme de l'hypothèse avancée : une augmentation exponentielle au sein d'une population finie est peu probable, de plus, l'étude part d'une hypothèse d'un taux de croissance de 8% par an sur base des chiffres de 2007 à 2011, un échantillon extrêmement réduit pour tenter de prévoir une évolution sur les dix années à venir. Enfin, les chiffres des deux dernières années montrent une stabilisation du nombre d'étudiants inscrits en BAC à l'UCL, voire une certaine baisse. A notre sens, une évolution logarithmique est donc plus probable (voir annexe 1).

### Le manque d'animaux

Selon le dernier rapport de l'AEEEEV datant de 2009 et analysant la situation de la FMV liégeoise, les populations d'animaux sous-numéraires sont essentiellement les animaux de compagnie (chiens et chats) et les lapins. Les animaux de rente sont quant à eux suffisamment nombreux et dépassent même parfois les chiffres recommandés. Ce problème pourrait provenir de la situation géographique de l'ULa qui lui limite l'accès aux bassins de populations d'animaux, notamment celles de chiens et chats.

Depuis cependant, des évolutions ont eu lieu et notamment la nouvelle clinique vétérinaire universitaire de l'ULg, qui sera construite en 2018, et qui améliorera et agrandira les capacités d'accueil des petits animaux.

### Perspectives d'emploi

L'ULg explique fréquemment qu'on a besoin de 50 nouveaux vétérinaires par an sur le territoire de la Belgique francophone, mais que la faculté en diplôme plus de 300. La réalité est plus complexe.

Il est difficile premièrement de ne restreindre les perspectives d'emploi qu'au territoire belge, dans une Union européenne qui a consacré la libre circulation des travailleurs et services. Beaucoup de vétérinaires formés actuellement en Belgique exercent en France, par exemple.

Ensuite, il est très difficile de décrire précisément les besoins en termes d'offre d'emploi. Les pratiques du travail (partage du temps de travail notamment) changent au cours du temps, particulièrement parmi les professions libérales. Et aucun cadastre de l'activité vétérinaire n'existe en Belgique.

Enfin, des rapports notamment de l'UCM (Union des classes moyennes) témoignent d'un manque de vétérinaires ruraux et pour grands animaux en Belgique.

#### **Quelles solutions peut on envisager ?**

- L'AGL veut continuer à garantir un libre accès aux études de médecine vétérinaire afin de donner à chacun une chance de réaliser son projet de vie mais aussi pour garder un enseignement démocratique.

- Elle demande une attitude critique vis-à-vis de l'AEEEV qui, rappelons le, est une association qui n'a pas d'influence sur la reconnaissance internationale du diplôme de docteur en médecine vétérinaire ; et plus largement vis-à-vis des organismes privés de certification octroyant des labels de qualité sans aucun contrôle démocratique sur les méthodes d'évaluation, les critères ou les exigences demandées.
- Elle demande un refinancement public de l'enseignement supérieur pour pallier au manque d'infrastructure et de personnel encadrant en médecine vétérinaire mais plus généralement dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.
- Elle relance l'idée de la création d'un fonds commun européen afin de soutenir financièrement les pays qui accueillent des étudiants étrangers. Bologne a permis la mobilité des étudiants, mais celle-ci doit pouvoir s'accompagner d'un mécanisme de solidarité financière pour éviter que les pays restrictifs à l'entrée n'utilisent la tentation d'externaliser la formation de leurs praticiens dans ceux qui ont une tradition de libre-accès.
- Elle demande aux pouvoirs publics de mettre en place de réels services publics d'orientation, par exemple organisés via les pôles, pour donner une information complète et transparente aux rhétoriciens et leur permettre d'avoir toutes les informations en main avant d'effectuer leur choix d'études.
- En ce qui concerne la pénurie d'animaux, elle propose d'explorer plusieurs autres solutions alternatives :
  - La construction d'une nouvelle CVU permettant de se rapprocher des bassins d'animaux en sous effectif actuellement.
  - L'utilisation d'animaux "mannequins" ultra-réalistes, comme cela a été autorisé et développé à l'ULB en médecine humaine pour les interventions courantes.
  - La conclusion de partenariats avec des acteurs de terrain et la favorisation de la mobilité des étudiants ou des animaux afin de pallier au manque de cas cliniques.
  - L'approfondissement des efforts de codiplomation (des accords pour lesquels l'étudiant serait diplômé à l'ULg et dans une autre université internationale, où il effectuerait ses stages et exercices pratiques).